

LE CENDRE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 13 février 2020

Date et heure de la séance : 19 février 2020 à 18h.30

Nombre de conseillers municipaux : 27

Nombre de présents : 22

Absents avec procuration : 2

Absents : 3

Présents : M. Nicolas BERNARD - Mmes Josiane BEUREL - Jacqueline BOLIS - MM. Philippe CRESPIEN - Pascal DÉCOTTE - Matthias DINIZ - Jacques DUBOISSET - Mme Sylvie FABRON - M. Jean-Pierre FASSIER - Mmes Adrienne LIBIOUL - Marie-Christine MACARIO - Christel MARCHENAY - MM. Jean-Marc MIGUET - Jean-Louis MOLAT - Mme Valérie MONTEIRO - M. Sébastien MORIN - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mmes Agnès ROCHE - Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration : Mme Martine LEGRAND procuration à M. Jean-Pierre FASSIER - Mme Sylvie PARIS procuration à Mme Karine SOUCHAL.

Absents : Mme Ludivine MEISSONNIER - M. Philippe PACHECO - Mme Nadège PARANT.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE

N° 20/02/19/010

OBJET : Demandes de subventions auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et de CLERMONT AUVERGNE METROPOLE pour financer les actions culturelles engagées par la Ville sur l'année 2020.

Afin de permettre aux collectivités de réaliser leur saison culturelle et/ou organiser des projets culturels (festival,...), le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et CLERMONT AUVERGNE METROPOLE, accordent des subventions.

Après avis favorable émis par la commission « finances-budget » au cours de sa réunion du 11 février 2020, il est donc proposé aujourd'hui au Conseil Municipal :

➤ de solliciter les deux subventions suivantes pour le financement :

- du «festival de marionnettes et de théâtre d'objets» :
 - «soutien aux festivals» d'un montant de 6 000 € auprès de la Région,
 - «aide à l'organisation du festival» d'un montant de 3.000 € auprès de CLERMONT AUVERGNE METROPOLE.

➤ et d'autoriser le Maire, ou son adjointe à la culture, à déposer les dossiers correspondants.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 25/02/2020
Reçu en Préfecture le 25/02/2020

Le Directeur Général des Services,

Jérémy FONTFREYDE.